



# REGLEMENT DE LA COURSE DE LA TAILOLO 2022

FESTIV'ARLES

Dimanche 29 Mai 2022 – Domaine de MEJANES 13200 ARLES

Maintenance et Traditions

- ☆ La course de la Taiolo a lieu une seule fois par an, elle est courue sur le territoire du Pays d'Arles.
- ☆ Les inscriptions seront reçues à partir de 9 h 30 et jusqu'à 14h30.
- ☆ Cette course est ouverte à tous les cavaliers de toutes régions et aux chevaux toutes races confondues. Les chevaux étant connus pour avoir couru sur hippodromes ne seront pas admis. La selle et la posture de jockey ne seront pas admises. Pas de cheval de course et l'harnachement s'y rapportant.
- ☆ Pour les concurrents, la tenue autre que camarguaise est autorisée, cette tenue devra cependant rester correcte.
- ☆ Le parcours, en fer à cheval, est tracé sur une distance de 400 mètres environ et 200 mètres de décélération, en fonction du terrain.
- ☆ Selon le nombre de concurrents, le comité organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminatoires.
- ☆ Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir du carnet d'identification et l'assurance du cheval à jour de ses vaccinations, qui seront présentés dès l'arrivée à la manade.
- ☆ Le vétérinaire sera sur place pour contrôler les documents
- ☆ Il sera exigé également une assurance responsabilité civile du cavalier en cours de validité, sur laquelle figure le nom du cheval qui participe.

***Sans document, le cheval ne pourra pas participer à la course.***

- ☆ Par mesure de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de tout cheval.
- ☆ Le classement de la course se fera par ordre de passage de la ligne d'arrivée.
- ☆ Le gagnant recevra la **Taiolo rouge**, remise en compétition chaque année. Si cette course est remportée trois années consécutives, par le même cavalier, elle restera l'entière propriété du vainqueur.  
Le gagnant aura un chèque de 400€ et un couverson offerts par Festiv'Arles-Maintenance et Traditions,  
un trophée de la ville d'Arles  
Le 2<sup>ème</sup> un chèque de 150€ offert par Festiv'Arles – Maintenance et Traditions et  
le 3<sup>ème</sup> un chèque de 100€ offert par Festiv'Arles- Maintenance et Traditions.
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.**
- ☆ **Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organisateur dont la décision sera sans appel.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillés.**
- ☆ **Pour les participants mineurs l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents et celle de la personne mineure.**
- ☆ **En l'absence de ces documents l'enfant mineur ne pourra pas participer.**

*En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS  
décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.*